

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



EXTRAIT

Séance du 10 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°9- TRAVAUX

**Propreté urbaine :
convention de
partenariat avec la
Commune de
Bayonne**

Rapporteur :

M. Peyrelongue,
conseiller
municipal délégué

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoir :

- Loic Jouenne, conseiller municipal à M. le Maire.
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Hugo-Luc Maillos, conseiller municipal.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laura Maisonnave, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°9- TRAVAUX

Propreté urbaine : convention de partenariat avec la Commune de Bayonne

M. Peyrelongue, conseiller municipal délégué, expose :

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Jean-de-Luz a engagé un partenariat avec la commune de Bayonne, reposant sur des échanges de services en matière de propreté urbaine, dans une logique de mutualisation des moyens.

Dans cette perspective, la commune souhaite reconduire l'échange de ressources humaines et matérielles selon les modalités suivantes :

À l'occasion des fêtes de Bayonne (cinq jours) : mise à disposition d'une balayeuse aspiratrice avec chauffeur, d'un agent d'accompagnement équipé d'un souffleur à feuilles, ainsi que d'une benne à ordures ménagères ;

En contrepartie :

- lors des fêtes de la Saint-Jean (trois jours) : mise à disposition d'une balayeuse aspiratrice avec chauffeur, d'une laveuse avec chauffeur et lancier.
- pour la nuit du Thon (un jour) : mise à disposition d'une laveuse avec chauffeur et lancier.

Il est proposé de signer une convention de partenariat définissant les modalités précises de cette mise à disposition à titre gratuit (annexe 4).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le partenariat avec la Commune de Bayonne dans le cadre des festivités pour l'année 2026,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

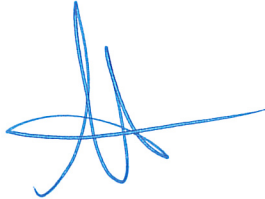
- approuve le partenariat avec la Commune de Bayonne dans le cadre des festivités pour l'année 2026,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

